

## REGLEMENT

1. Thème de la manifestation : marche gourmande.

2. Description : la marche gourmande offre la possibilité à un large public de découvrir 2 circuits :

- **Circuit 1** : itinéraire sportif de 12 km par des sentiers pédestres et des chemins communaux, villages voisins et passage au sommet du Salbert avec arrêts gustatifs pour découvrir des produits locaux.  
Le départ et l'arrivée auront lieu à l'école Jean de la Fontaine à Cravanche. Départ entre 8h30 et 10h30 à raison d'un départ toutes les 10 minutes.
- **Circuit 2** : itinéraire familial d'environ 6km jusqu'au sommet du Salbert arrêts gustatifs également.  
Le départ et l'arrivée auront lieu à l'école Jean de la Fontaine à Cravanche. Départ entre 10h et 11h à raison d'un départ toutes les 10 minutes.

3. Organisateur : Mairie de Cravanche

4. Participation : la participation se fait uniquement sur inscription, avant le 4 septembre 2021. L'inscription est validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du paiement.

Elle devient définitive à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches d'inscription. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Le nombre maximum de participants est fixé à 400 personnes. L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite, dès ce nombre atteint.

	Tarifs en € selon le parcours	
	Parcours famille (6 km)	Parcours sportif (12 km)
Adultes Cravanchois	9	12
Enfants Cravanchois (jusqu'à 12 ans)	6	10
Adultes Extérieurs	14	18
Enfants Extérieurs (jusqu'à 12 ans)	10	12

L'inscription comprend un sac contenant un verre, un plan détaillé de la randonnée et des lieux de ravitaillement. Un numéro de portable y sera joint en cas de problème ou d'urgence durant la manifestation.

5. Conditions d'annulation :

- Du fait des organisateurs : nombre de participants insuffisant, raisons sanitaires, conditions météorologiques exceptionnelles (avis préfectoral, avis de tempête, ...), les participants pourront être remboursés sur demande écrite.
- Du fait des participants : après la date limite fixée au 4 septembre 2021, toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

6. Equipement : prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements et accessoires adaptés aux conditions météorologiques.

7. Responsabilité et assurance : Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé. Les participants doivent être souscripteurs d'une assurance responsabilité civile.

Les chiens sont admis mais doivent être tenus en laisse, vaccination antirabique obligatoire, chiens de catégories 1 et 2 interdits.

8. Santé, sécurité et environnement :

- Les participants devront scrupuleusement respecter les gestes barrières liés au COVID19, respecter les lieux, suivre le balisage, se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.
- Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. Des poubelles sont à la disposition des participants, à chaque étape.
- Les vélos et trottinettes sont interdits et les poussettes déconseillées.

9. Droit à l'image : du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation une autorisation tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

10. Acceptation du règlement : L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

En cas de non-respect, l'organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.